

INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES LYCÉES

Dossier de presse
Année scolaire 2023-2024

INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES LYCÉES

Année scolaire 2023-2024

SOMMAIRE

I. INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES LYCÉES (IVAL)	4
DÉFINITIONS	4
CINQ FAMILLES D'ÉTABLISSEMENTS.....	5
II. RÉSULTATS DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	6
PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AU BACCALAURÉAT SESSION 2023	7
III. RÉSULTATS DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	8
PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT LA VOIE PROFESSIONNELLE AU BACCALAURÉAT SESSION 2023.....	9
IV. ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS.....	10
EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	10
EN LYCÉE PROFESSIONNEL	10
V. PISTES DE REPORTAGES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE ..	12
ARDENNES	12
AUBE.....	12
MARNE.....	12
HAUTE-MARNE	12

I. INDICATEURS DE VALEUR AJOUTÉE DES LYCÉES (IVAL)

Les **indicateurs de valeur ajoutée des lycées** permettent d'évaluer les résultats d'un lycée par rapport aux établissements de profil comparable. Établis à partir des résultats des élèves au baccalauréat et de leur parcours scolaire dans l'établissement, ces indicateurs proposent une appréciation relative de la valeur ajoutée du lycée en tenant compte de l'offre de formation et des caractéristiques des élèves en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire à l'entrée en seconde.

DÉFINITIONS

Le **taux de réussite** au baccalauréat rapporte le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat au nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

Le **taux de mentions** au baccalauréat se calcule de la même manière. Il rapporte la proportion de ceux qui ont obtenu une mention (assez bien, bien ou très bien) parmi les élèves présents à l'examen.

Le **taux d'accès de la seconde, de la première et de la terminale au baccalauréat** évalue, pour un élève, la probabilité qu'il obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaires. Il peut arriver qu'un élève quitte un lycée pour une série que son établissement ne propose pas. Ce départ est évalué comme une réussite du lycée d'origine.

Les **taux constatés** correspondent à la valeur observée d'un indicateur. Ils peuvent évoluer en fonction de facteurs sur lesquels le lycée a peu ou n'a pas de prise et qui ne relèvent pas de son efficacité.

Les **taux attendus** estiment la valeur que prendrait un indicateur en tenant compte :

- des caractéristiques individuelles des élèves (sexe, profil social, profil scolaire initial) ;
- de la composition sociologique du lycée ;
- de l'offre de formation.

Pour chaque indicateur, la **valeur ajoutée de l'établissement** est la différence entre le taux constaté de l'établissement et le taux attendu. Elle traduit la contribution de l'établissement à la réussite scolaire. Si la valeur ajoutée est positive, on peut penser que le lycée a apporté à ses élèves plus que ce qu'ils auraient reçu s'ils avaient fréquenté l'établissement moyen.

Par exemple :

Les IVAL ne sont pas un palmarès ou un classement des lycées, mais une batterie d'indicateurs complémentaires construits pour cerner la réalité complexe et relative de l'action des lycées pour accompagner leurs élèves jusqu'au baccalauréat.



CINQ FAMILLES D'ÉTABLISSEMENTS

Les lycées sont répartis en cinq familles, compte tenu de leur valeur ajoutée au taux de réussite et au taux d'accès au baccalauréat :

- Les lycées neutres, dont les valeurs ajoutées au taux de réussite et au taux d'accès sont égales ou comprises entre - 3 et + 3 points pour les lycées proposant un enseignement général et technologique et entre - 5 et + 5 points pour les lycées proposant un enseignement professionnel.
- Les lycées performants, dont les deux indicateurs de valeurs ajoutées sont positifs, et qui n'appartiennent pas à la famille précédente. Ce sont des lycées qui cumulent une bonne réussite relative au baccalauréat et un fort accompagnement des élèves de la seconde jusqu'au diplôme.
- Les établissements accompagnateurs, pour lesquels la valeur ajoutée au taux de réussite est négative, celle au taux d'accès positive, et qui ne font pas partie des établissements neutres. Ce sont des lycées qui accompagnent au mieux leurs élèves jusqu'au baccalauréat même si ces derniers réussissent relativement moins bien que la moyenne.
- Les établissements sélectifs qui présentent une valeur ajoutée au taux de réussite positive et une valeur ajoutée au taux d'accès négative sans appartenir à la classe des lycées neutres. Ce sont des lycées qui font davantage réussir leurs élèves que la moyenne mais les conservent moins dans l'établissement.
- Les lycées en deçà des attentes, avec les indicateurs de valeurs ajoutées négatifs sans appartenir à la classe des lycées neutres. Ces lycées cumulent une moins bonne réussite de leurs élèves que la moyenne et un moins bon accompagnement.

II. RÉSULTATS DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

La performance des lycées proposant un enseignement général et technologique est étudiée ici en croisant la valeur ajoutée du taux de réussite et celle du taux d'accès de la seconde au baccalauréat (définition proposée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Depp) afin de fournir une image la plus juste possible de l'accompagnement des lycées de l'académie.

En 2023, **50 lycées publics et privés sous contrat** de l'académie proposant un enseignement général et technologique sont répartis selon les cinq familles d'établissements.

Dans la classe des lycées neutres, on trouve **21 lycées**, soit 42 % des lycées de l'académie en 2023, contre 36 % en 2022 et 50 % un an plus tôt.

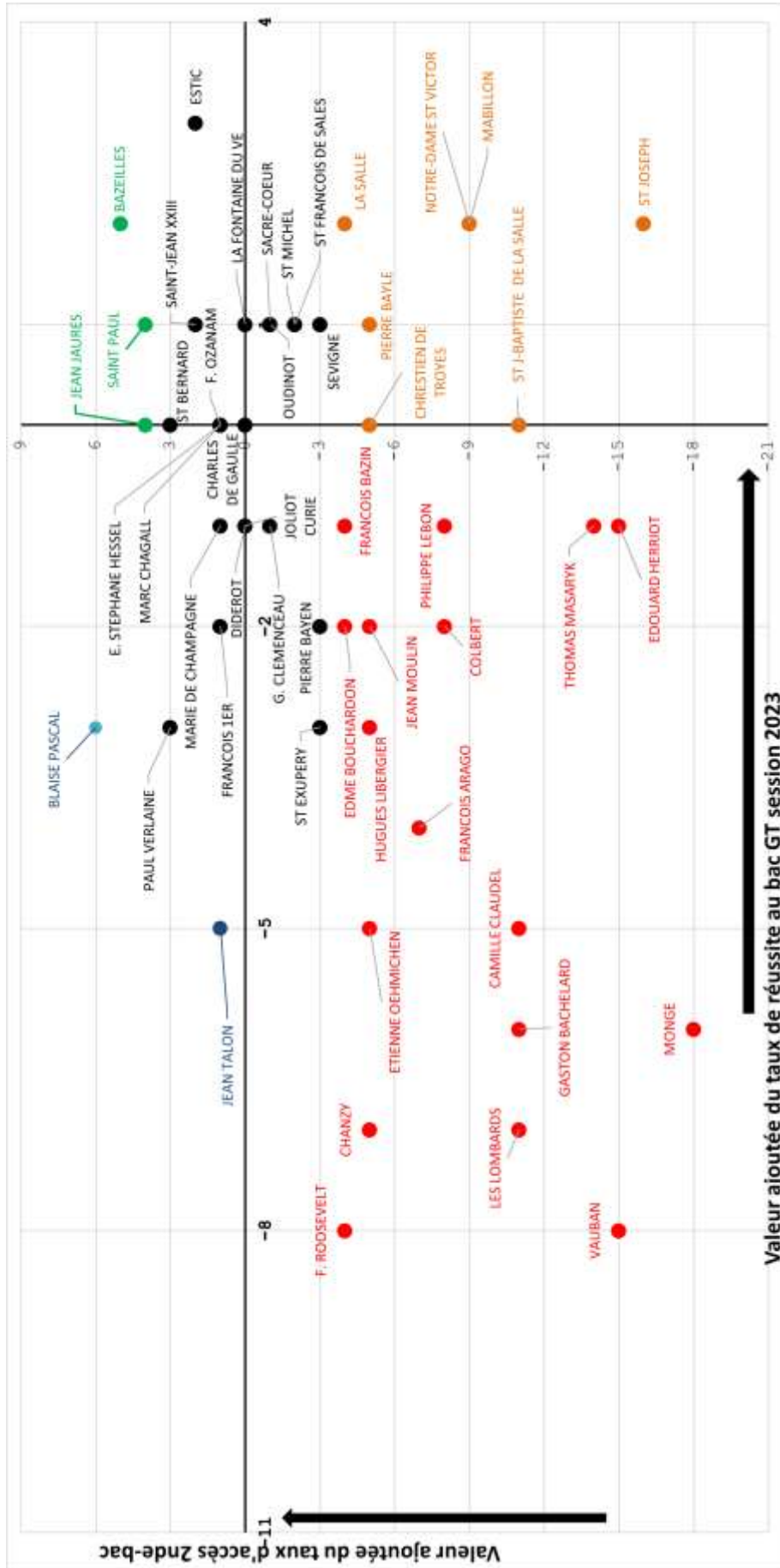
Dans la classe des lycées performants, **3 établissements** sont recensés, soit 6 % des lycées en 2023, contre 8 % des lycées en 2022 et 2 % des lycées en 2021.

Dans la famille des lycées accompagnateurs, on trouve **2 établissements**, soit 4 % des lycées en 2023, contre 8 % des lycées en 2022 et 2021.

Au sein des lycées sélectifs on trouve **7 établissements**, soit 14 % des lycées en 2023, contre 20 % en 2022 et 14 % 2021.

Enfin, dans la famille des lycées en deçà des attentes, on trouve **17 lycées**, soit 34 % des lycées de l'académie, contre 28 % en 2022, et 26 % des lycées en 2021.

PERFORMANCE CROISÉE DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE AU BACCALAURÉAT SESSION 2023



Clé de lecture du graphique

Le cadran des **« performants »** réunit des lycées qui cumulent des valeurs ajoutées (VA) positives pour les deux indicateurs (très bonne réussite relative au bac et fort accompagnement des élèves jusqu'au diplôme).
 Le cadran **« en deçà des attentes »** rassemble les lycées qui cumulent deux valeurs ajoutées négatives pour les deux indicateurs.
 Le cadran des **« accompagnateurs »** regroupe des lycées qui accompagnent au mieux leurs élèves jusqu'au bac même si ces derniers réussissent moins bien.
 Le cadran des **« sélectifs »** regroupe les lycées sélectifs : sélection des élèves à l'entrée au lycée et/ou réorientation vers d'autres lycées et bonne réussite au baccalauréat.
 Les lycées au centre représentent des lycées ayant une performance **« neutre »** (entre -3 et +3 aux deux indicateurs).

III. RÉSULTATS DES LYCÉES PROPOSANT UN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

La performance des lycées proposant un enseignement professionnel est étudiée, ici, en croisant les valeurs ajoutées des taux de réussite et d'accès de la seconde au baccalauréat (définition proposée par la DEPP).

Les lycées ne présentant pas suffisamment de candidats au baccalauréat (moins de 20 élèves) ne sont pas pris en compte dans le classement : les lycées Franklin Roosevelt de Reims (51), François Bazin de Charleville-Mézières (08) et Charles de Gaulle de Chaumont (52) ne sont donc pas classés cette année.

En 2023, **41 lycées publics et privés sous contrat** proposant un enseignement professionnel sont classés dans l'académie.

On peut remarquer que **3 lycées**, soit 7 % d'entre eux, font partie de la famille des lycées [performants](#), contre 12 % en 2022 et 20 % en 2021.

Dans la famille des lycées [accompagnateurs](#), on trouve **4 établissements**, soit 10 % du total des lycées de l'académie, contre 2 % des lycées en 2022 et 2021. Il n'y en avait pas à la rentrée 2020.

Au sein des lycées [sélectifs](#), on retrouve **2 lycées**, soit 5 % des lycées de l'académie, contre 7 % en 2022 et 20 % en 2021.

On observe que **12 lycées** sont [neutres](#), soit 29 % des lycées de l'académie, contre 34 % en 2022, et 20 % en 2021.

Enfin, **20 lycées** sont classés [en deçà des attentes](#), soit 49 % des lycées de l'académie, contre 44 % en 2022 et 39 % en 2021.

IV. ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

Croisés avec d'autres indicateurs, les IVAL permettent de mieux cerner et analyser les problématiques locales afin d'adapter les conseils aux enseignants ou aux chefs d'établissement au plus près des besoins. Ces outils interrogent les pratiques pédagogiques, les politiques d'orientation et la prise en compte des situations particulières (décrochage scolaire, élèves à besoins particuliers...) dans le souci de rendre toujours plus efficient l'accompagnement des élèves vers la réussite et la réalisation de leurs projets.

Au niveau des départements, des dialogues de pilotage pédagogique animés par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) sont organisés afin de faire un point régulier entre l'autorité académique et les équipes des établissements sur les stratégies mises en œuvre au service de la réussite des élèves.

EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Dans le cadre du conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF), l'outil académique d'analyse des tests de positionnement (l'application de pilotage et de restitution des évaluations nationales : APREN) met à disposition des lycées des indicateurs de comparaison, de sorte à renforcer la liaison avec les collèges d'origine des élèves.

De plus, des restitutions par établissement ont été transmises pour un travail disciplinaire réflexif sur les fragilités repérées.

En français, un bilan académique des évaluations nationales de 6^e, 4^e et 2nde GT a été diffusé à tous les collèges et les lycées, assorti de pistes pédagogiques dont les équipes disciplinaires peuvent s'emparer.

Sur le modèle de ce qui a été mis en place pour les collèges, dans le cadre du CASF, un suivi spécifique des lycées dont les résultats sont en deçà des attendus est organisé en lien avec les chefs d'établissement et les corps d'inspection.

EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Pilotée par les chefs d'établissement et les inspecteurs, l'exploitation pédagogique des tests de positionnement permet d'identifier les compétences à renforcer chez les élèves pour une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux. Les équipes pédagogiques ont bénéficié de formations spécifiques sur la pédagogie explicite et les ateliers de compréhension de textes.

Dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, de nouvelles modalités pédagogiques sont également mises en place : l'enseignement du français et des mathématiques en groupes à effectif réduit ou la mise en place d'activités optionnelles pour développer la motivation et l'ambition des élèves.

Depuis la rentrée 2023, une expérimentation sur la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines est en cours dans quatre lycées professionnels de l'académie :

- Lycée Paul Verlaine, Rethel (08)
- Lycée Gabriel Voisin, Troyes (10)
- Lycée François 1^{er}, Vitry-le-François (51)
- Lycée Emile Baudot, Wassy (52)

Les professeurs bénéficient d'un suivi étroit du corps d'inspection. Cette action sera étendue à de nouveaux établissements à la rentrée scolaire 2024.

Le dispositif « Tous droits ouverts » propose très tôt aux élèves en risque de décrochage scolaire une palette de solutions en accédant à des structures d'accompagnement, d'insertion et de formation tout en conservant leur statut d'élève. Par exemple, 12 élèves du bassin rémois et 10 élèves du bassin troyen bénéficient d'un parcours aménagé qui comprend une consolidation des savoirs fondamentaux, des ateliers de remobilisation et de développement des compétences psychosociales assurés par les Missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ainsi qu'un accompagnement au projet professionnel. La préparation à l'alternance est assurée par l'École de la deuxième chance et les entreprises partenaires.

V. PISTES DE REPORTAGES DANS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE

ARDENNES

- Lycée Saint-Paul, Charleville (LGT*) **performant** en 2023, et neutre en 2022
- Lycée Paul Verlaine (LPO*), Rethel, **accompagnateur** en PRO en 2023, et neutre en 2022

AUBE

- Lycée Chrestien de Troyes (LGT*), Troyes, **sélectif** en GT en 2023, et **en deçà des attentes** en 2022
- Lycée Marie de Champagne (LPO*), Troyes, **performant** en PRO en 2023 et neutre en 2022

MARNE

- Lycée Jean Jaurès, Reims (LGT*), **performant** en GT en 2023 et neutre en 2022
- Lycée Stéphane Hessel, Épernay (LPO*), **accompagnateur** en PRO en 2023, et neutre en 2022

HAUTE-MARNE

- Lycée Eugene Decomble (LP*), Chaumont, **performant** en LP en 2023, neutre en 2022.
- Lycée Blaise Pascal (LGT*), Saint-Dizier, **accompagnateur** en GT en 2023 et **sélectif** en 2022

**LGT : lycée général et technologique*

**LP : lycée professionnel*

**LPO : lycée polyvalent*



ACADÉMIE DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact
Isabelle Quilbé Da Silva
Directrice de la communication – cabinet du
recteur
06 73 51 32 65 | 03 26 05 69 82
relation-presse@ac-reims.fr

© Rectorat de l'académie de Reims -mars 2024